



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-  
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 14 MARS 2016 À 18 H**

**Personne(s) présente(s) :**

François-Bernard Saillant, président  
Marc Bertrand, conseiller, siège no1  
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2  
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3  
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4  
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5  
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

**Personne(s) absente(s) :**

Louise Brunet, mairesse

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de François-Bernard Saillant, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

**3. Direction générale**

- 3.1 Autorisation de dépenses - Honoraires pour des services professionnels en vue d'assurer l'autonomie municipale de Lac-Beauport et les droits acquis de nos citoyens dans le cadre de l'adoption et de la mise en application du nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) par la Communauté métropolitaine de Québec

**4. Travaux publics**

- 4.1 Autorisation - Fermeture du chemin du Brûlé entre les numéros civiques 28 et le 39

**9. Varia**

- 9.1 Aucun

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**

**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.



**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 05.

**073-2016**

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh  
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**074-2016**

**3.1 Autorisation de dépenses - Honoraires pour des services professionnels en vue d'assurer l'autonomie municipale de Lac-Beauport et les droits acquis de nos citoyens dans le cadre de l'adoption et de la mise en application du nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) par la Communauté métropolitaine de Québec**

ATTENDU les impacts importants sur nos contribuables, nos finances municipales et notre droit de gestion sur notre territoire;

ATTENDU qu'aucune démonstration n'a été faite à ce jour que la municipalité de Lac-Beauport a contaminé au-delà des normes applicables la prise d'eau de la Ville de Québec;

ATTENDU qu'aucune démonstration n'a été faite que l'eau de la prise d'eau de la Ville de Québec s'est détériorée de façon significative à cause de la municipalité de Lac-Beauport;

ATTENDU que ce conseil juge important que la Municipalité puisse obtenir un avis externe d'experts juridiques et professionnels indépendants sur l'imposition d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur notre territoire dont notamment :

- 1- les pouvoirs de la CMQ, face à ceux du Gouvernement du Québec et de la Municipalité dans ce débat, dont la gestion des installations septiques et le gel du développement de notre municipalité;
- 2- le niveau et les impacts réels de la pollution de la municipalité de Lac-Beauport sur la prise d'eau de la Ville de Québec;
- 3- la protection des droits de nos contribuables.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand  
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à engager des dépenses pour réaliser le projet de « honoraires pour des services professionnels en vue d'assurer l'autonomie municipale de Lac-Beauport et les droits acquis de nos citoyens dans le cadre de l'adoption et de la mise en application du nouveau règlement de contrôle intérimaire (RCI) par la Communauté métropolitaine de Québec. » pour un montant maximum de 150 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement et remboursables sur 2 ans à partir de 2017.

**ADOPTÉ SUR DIVISION  
5 POUR / 1 CONTRE**



075-2016

**4.1 Autorisation - Fermeture du chemin du Brûlé entre les numéros civiques 28 et le 39**

ATTENDU QUE la compagnie Grues JLR demande la fermeture du chemin du Brûlé entre les numéros civiques 28 et 39 pour une durée de 8 heures le 30 mars 2016 pour l'installation d'une maison préfabriquée au 38 chemin du Brûlé;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser cette fermeture.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh  
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert  
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Lac-Beauport autorise le Service de police de la MRC de La Jacques-Cartier à fermer temporairement le chemin du Brûlé entre les numéros civiques 28 et 39 pour une durée de 8 heures le 30 mars 2016 pour l'installation d'une maison modulaire au 38 chemin du Brûlé et qu'il assure la sécurité des lieux.

Que les services des travaux publics, de la protection contre l'incendie et de police soient informés pour qu'ils se gouvernent en conséquence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. Période de questions**

À 18 h 23, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :  
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 23.

**11. Levée de l'assemblée**

Le président lève l'assemblée à 18 h 23.

---

François-Bernard Saillant, président

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier